

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01883

Numéro SIREN : 485 389 936

Nom ou dénomination : 1 2 3 UN TOIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004956



SARL 1 2 3 UN TOIT

485 389 936 RCS GRENOBLE

13 rue du Grand Duc

38180 SEYSSINS

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 1 2 3 UN TOIT,
Société à Responsabilité Limitée,
en Société par Actions Simplifiée**

SARL 1 2 3 UN TOIT

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 1 2 3 UN TOIT, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 13 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ Les comptes du dernier exercice clos en date du 30/09/2022 font ressortir un bénéfice net de 155.546 €, principalement constitué de produits de participation perçus auprès de la filiale ICS pour un montant de 150.000 €.
- ✓ Après affectation de cet excédent en totalité au poste « autres réserves » décidé par l'associé unique lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30/09/2022, et en l'absence de distribution de dividendes, les fonds propres de la société s'élèvent à 549.938 €, incluant un capital social de 50.000 €.
- ✓ Du fait de son activité de holding, l'actif de la société 1 2 3 UN TOIT au 30/09/2022 est principalement constitué d'un portefeuille de titres de participations, pour une valeur nette comptable de 186.662 €, et d'une trésorerie disponible s'élevant à 383.402 €.
- ✓ Les dettes de la société sont uniquement constituées de dettes d'exploitation, pour un montant de 17.250 €, ainsi que d'un compte courant d'associé représentant un montant de 5.765 €.
- ✓ En l'absence d'endettement financier de la structure, la trésorerie disponible de la société 1 2 3 UN TOIT représente donc à elle-seule un montant nettement supérieur au montant du capital social, et constitue la principale contrepartie des réserves accumulées sur les exercices antérieurs.
- ✓ Nos travaux ne nous ont pas conduit à identifier de dépréciation complémentaire sur les postes d'actifs, ou d'engagement complémentaire à provisionner sur les postes de passifs, autres que ceux figurant dans les comptes au 30/09/2022, qui pourraient avoir une incidence significative sur la présentation des comptes annuels, la valeur du patrimoine de la société et le montant des capitaux propres.
- ✓ Selon les informations qui nous ont été communiquées, il n'existe pas non plus de dépense significative ou de distribution de dividendes prévues postérieurement à date d'approbation des comptes du 28 mars 2023 et jusqu'à ce jour, qui pourraient conduire à une diminution particulière des réserves de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Echirolles, le 30 avril 2023

BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes